

La CGT et le patronnat même combat

Depuis plusieurs semaines, la direction n'arrêtait de nous demander de restituer notre panneau syndical du centre ville. En effet depuis plusieurs années nous faisons de l'ombre aux autres syndicats car ce panneau est installé près des machines à café et les leurs beaucoup plus loin.

Quand le syndicat CFTC a disparu de l'entreprise nous avons souhaité retourner auprès des autres syndicats au 1^{er} étage près du C.E. Un refus catégorique nous a été donné pour la raison que le CHSCT dirigé par la CGT voulait récupérer ce local.

Première collusion : Refus de l'entreprise de faire l'égalité entre les syndicats et d'appuyer la première demande de la CGT. Nous sommes toujours relégués derrière le parc à vélo.



Depuis quelques semaines nous traitons des affaires syndicales qui gênent cette dite organisation, de ce fait elle a essayé de nous faire taire par ce changement de position de panneau syndical qui « seraient moins vus ». Ca y est la direction nous a ordonné de rendre le panneau sous des raisons abracadabrantes.

Mesdames, messieurs de la CGT, ce n'est pas en nous mettant dans un coin que vous arriverez à nous faire taire.

Quel « DEAL » l'entreprise a passé avec ces personnes, pour ainsi suivre fréquemment leurs demandes.

A VOUS DE JUGER de l'opportunité de ces changements, car nous avons expliqué qu'en juin 2012, tout les panneaux seraient revus sur le site du C.E.M. (y aurait-il des élections en fin d'année 2012)

Les affaires en cours au syndicat

LE MEDEF
RÉENCHANTE LE MONDE



Liberté syndicale :

- Conseil de discipline d'un AVSR (avec mise à pied illégale), recherche en lien avec l'union départementale du syndicat, de l'avocat qui plaidera la défense de notre collègue auprès le tribunal des prud'hommes.

Sanction suite alcoolémie



- Défense d'un vos collègues au conseil de discipline. Notre défenseur (Mr Vandembroucke François, Délégué syndical) a essayé de plaider sa cause malgré l'interdiction formelle de boire de l'alcool avant (taux au delà pendant le service) ou pendant son service. Le salarié qui a cherché à faire comprendre « sa maladie » a été entendu début janvier. Le conseil de discipline où siège vos élus CGT et F.O. n'a pas été tendre avec lui. L'entreprise, elle, a fait son travail. Réponse fin janvier sur son avenir chez Kéolis Dijon. Pour votre info la CFDT ne cautionne pas l'alcoolémie, mais tout salarié a le droit à une vraie défense, lorsqu'il est sanctionnable. Alors messieurs des autres syndicats, ne lui enfoncez pas la tête en supplément.

Dépannage bus (et futur tram) : Remorquage

- Nos collègues de l'atelier nous ont fait remarquer que le remorquage des bus par le camion de dépannage se faisait parfois par des agents qui n'avaient que le permis C. **Pour tracter un véhicule, le véhicule remorqué ne doit pas dépasser 750kgs, au delà il faut un permis E(C).** Nous avons été voir la direction afin de régulariser ce problème (en attente). De plus pour le futur tram, il y aurait aussi des problèmes de remorquages qui seront à étudier car le matériel acheté pourrait ne pas être en conformité avec la législation sur le remorquage de véhicule en panne. Pour la solution « TRAM », la direction nous répond que nous sommes sur voie privée, reste à vérifier cela car il est certain que si nous sommes sur voirie classique il est interdit de tirer un « TRAM » de 39 T avec le matériel mise à disposition à l'atelier.

